

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 14 décembre 2015, à 15h15 à la Maison du Citoyen située au 52, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

Sont présents :

Mme Charline Plante, conseillère  
M. Robert Morais, conseiller  
M. Louis Frappier, conseiller  
Mme Heidi Bellerive, conseillère

Est absent :

M. Sébastien Houle, conseiller  
Mme Rita Deschênes, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Réjean Audet. La directrice générale, secrétaire-trésorière est aussi présente. Il y a ouverture de la séance par monsieur le maire.

Les avis de convocation à la séance extraordinaire ont été régulièrement transmis à tous les membres du conseil et ce, dans le délai prévu par la loi.

Cette séance est convoquée par monsieur Réjean Audet, maire, pour le sujet suivant :

- Avis de motion abrogation Règlement 2015-007

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame Heidi Bellerive pour abroger le règlement 2015-007 autorisant l'entretien de la rue Gagnon, hiver 2015-2016.

RÉS. 2015-12-417      CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Robert Morais appuyé par madame Charline Plante, il est résolu à l'unanimité la clôture de la séance à 15h20.

Adoptée

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire a soumis ces résolutions au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de ces résolutions.

Je, Réjean Audet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Isabelle Bournival  
Dir. Générale Sec-trésorière

---

Réjean Audet, maire